

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

**PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – C. BLANC – C. BOMPAR – M. BOULLE – M. CASSEZ – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JL. CONIL – G. DELHOMEZ – JP. HENRY – I. OGEZ – M. OLIVIER – J. POUPLLOT – L. SANCHEZ – JM. CHIAPPINI – C. FIORENTINO – R. GALY – P. LAFARGUE – G. LOPINTO – G. BOUCHARD – M. CHARABOT – P. DEOUS – ML. GOURDON – C. JABOULET – M. LEVET – JM. MACARIO – C. TILLIER – A. GARRIS – JL. RICHARD.

**EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LE BLAY – A. ROATTA – D. LISNARD – B. BROCHAND – P. VAILLANT – B. ALENDA – M. TABAROT – J. ATTUEL – S. LEROY – H. LEROY – D. CARRETERO – F. CHIKLI – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – J. PASERO – M. POURREYRON – M. PAGANIN – G. PEROLE – J. MELLAC – MC. REPETO-LEMAITRE.

**ONT DONNE POUVOIR** : Madame J. ATTUEL à Monsieur JM. CHIAPPINI – Monsieur S. LEROY à Monsieur P. LAFARGUE – Madame M. TABAROT à Monsieur A. GARRIS.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h05.

**Monsieur le Président** informe l'assemblée que l'ordre de jour sera essentiellement consacré au vote des délibérations financières. Il conviendra donc de statuer sur les documents budgétaires de 2019 avant de voter le Budget Primitif 2020, étape qui fait écho au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) adopté lors de la dernière séance du 30 Janvier 2020.

**Monsieur le Président** souhaite, dans un premier temps, adresser ses remerciements aux élus pour leur participation active à la construction de ce document du SCOT qui sera approuvé avant la fin de l'année.

La présence de chacun a été primordiale afin de répondre aux attentes de ce territoire à enjeux de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Il propose ensuite, avant d'aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, d'approuver le Procès-verbal du Comité Syndical du 30 Janvier 2020. Celui-ci n'appelant aucune remarque ni observation **est donc adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Président** détaille alors l'ordre du jour de la séance et les différents projets de délibérations qui seront soumis à l'approbation des élus du syndicat :

2020-04	Approbation du Compte de Gestion 2019
2020-05	Examen et vote du Compte Administratif 2019
2020-06	Affectation des résultats 2019
2020-07	Vote du Budget Primitif 2020

**DELIBERATION N° 2020-04**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

**Monsieur Le Président** précise qu'après s'être fait présenter les comptes retraçant l'ensemble des écritures comptables (dépenses / recettes) émises au cours de l'année 2018 et votées au Budget primitif 2019 et de s'être assuré que le Receveur avait bien repris les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et procédé à toutes les opérations d'ordre et de clôture d'exercice,

Considérant que le document n'appelle aucune observation, ni réserve, propose au Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. Le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le Comité Syndical approuve le Compte de Gestion 2019 à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 2020-05**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Monsieur le Président** précise que le Compte Administratif 2019 a été arrêté au 31 Décembre 2019 conformément au tableau ci-dessous et qu'il est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur Le Trésorier principal.

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Réalisation exercice</b>	213 349.58	117 921.70	247 207.79	241 130.31
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 95 427.88</b>		<b>- 6 077.48</b>	
<b>Résultat reporté</b>		263 019.45		49 147.94
<b>Résultat exercice cumulé</b>	<b>167 591.57</b>		<b>43 070.46</b>	
<b>Résultat net excédent</b>	<b>210 662.03</b>			

**Monsieur le Président** rappelle qu'au cours de l'année 2019 les études, pour l'élaboration du document du SCOT, confiées à CITADIA, EVENS CONSEIL et AIRE PUBLIQUE d'un montant total de 300 000 € se sont poursuivies et c'est dans ce cadre que le projet a pu être arrêté lors de la séance du Comité Syndical du 13 Septembre dernier. Aussi, en 2019, 193 000 € d'investissement ont été engagés pour les études.

En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, ils ont pris en compte l'application de la convention avec la CAPG pour un montant de 8 283€ comprenant le loyer, les charges et consommables pour l'année 2019 et les frais de personnel, chapitre 012, pour un montant de 117 463 €.

Aussi, au regard des dépenses et des recettes de l'exercice 2019, dont l'excédent global sera réinvesti au budget 2020, **Monsieur Le Président** propose de quitter la séance afin que l'assemblée puisse délibérer sur l'ensemble des comptes et demande à **Monsieur Richard GALY**, Vice-Président, de présider la séance.

Ainsi, procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2019, Monsieur Le Vice-Président propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme vu précédemment et d'approuver le Compte Administratif 2019.

### **Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 à l'unanimité**

A l'issue de ce délibéré, **Monsieur Le Président** reprend la présidence et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne, puis poursuit le cours de la séance.

#### **DELIBERATION 2020-06** **AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, **Monsieur Le Président** rappelle qu'il lui appartient d'affecter chaque année, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé. Au regard des résultats de clôture de 2019 des deux sections d'investissement et de fonctionnement, il propose :

- DE REPORTER à l'article R001 intitulé « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au Budget Primitif 2020, à hauteur de :  
**167 591,57€**
- DE REPORTER à l'article R002 intitulé « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au Budget Primitif 2020, à hauteur de :  
**43 070,46 €**

### **Le Comité Syndical approuve l'affectation des résultats 2019 à l'unanimité**

**Monsieur Le Président** annonce qu'il convient maintenant de voter le Budget pour l'exercice 2020 en tenant compte du DOB adopté le 30 Janvier dernier.

#### **DELIBERATION 2020-07** **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Cette année, la contribution des deux Communautés d'Agglomération (CAPG et CACPL) s'élèvera à 200 000 € soit 100 000 € chacune, afin de faire face aux dépenses d'études, amortissables sur 10 ans dans la section d'investissement, mais générant par le biais d'écritures comptables, une dépense de 130 000 € dans la section de fonctionnement pour 2020.

Monsieur Le Président précise qu'il est impératif de maintenir ces études si l'on veut voir aboutir le document du SCOT d'ici la fin d'année. Les frais de l'enquête publique à venir seront également rattachée au compte 202, dépenses d'investissement relatives aux études.

Monsieur le Président poursuit alors en donnant quelques chiffres représentatifs de ce nouveau budget primitif, à savoir :

## **1. POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En termes de fonctionnement, les charges à caractère général sont prévues au regard de la continuité des études et des activités du Syndicat. Il est donc proposé d'inscrire au chapitre 011 le montant de **36 341,46 €**

Pour les dépenses en matière de charges de personnel, outre le départ de Marion PINATEL et l'arrivée de Laurence TARTOCCHI, il est proposé d'inscrire au chapitre 012, Charges de personnel et assimilés, la somme de **94 250,00 €** tenant compte de l'ensemble des charges et des avantages sociaux acquis les années précédentes.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles proviendront donc comme vu précédemment, essentiellement des contributions des 2 Communautés d'Agglomération membres.

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement pour ce nouvel exercice 2020 seront donc orientées essentiellement sur l'achèvement de la procédure d'élaboration du SCOT.

A ce titre, il a été inscrit sur la ligne relative aux immobilisations incorporelles (études) la somme de **194 000 €**.

Il est à noter qu'en matière de recettes d'investissement, le solde de 37 500 de la subvention Régionale de 75 000 € qui avait été accordée au Syndicat n'a pas pu être versé en 2019 et le sera donc cette année en 2020.

Viendront s'ajouter à cette recette, vingt mille euros de Fonds de compensation de la TVA accordés par les services de l'Etat.

Enfin le budget primitif 2020 se présente, tant en section de fonctionnement que d'investissement, selon les tableaux projetés actuellement et pour ceux qui souhaiteraient obtenir davantage de détails, le service administratif tient à leur disposition un tableau rétrospectif des budgets réalisés par le SCOT depuis 2014 ainsi qu'un prévisionnel détaillé par « nature ».

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>		
<b>DEPNSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition</b>
011	Charges à caractère général	36 341.46
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 250.00

65	Autres charges de gestion courante	3 600.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>134 191 .46</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 144.00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>129 144.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 335.46</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition</b>
013	Atténuation de charges	1 100.00
74	Dotations et participations	200 000.00
75	Autres produits gestion courante	10.00
77	Produits exceptionnels	150.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>201 260.00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 005.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 005.00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>43 070.46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 335.46</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	254 000.00
21	Immobilisations corporelles	81 230.57
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>335 230.57</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 005.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>19 005.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 235.57</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition
10	FCTVA	20 000.00
13	Subvention d'investissement	37 500.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>57 500.00</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	129 144.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>129 144.00</b>
<b>R001 Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>167 591.57</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 235.57</b>

Aussi, au regard de ces éléments, **Monsieur Le Président** demande à l'assemblée d'approuver, sans modification, le projet du Budget Primitif 2020.

**Le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2020 à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Président informe qu'il a été saisi d'une demande de **CDAC pour la réouverture du cinéma Le Star à Cannes** dont la date de Commission est fixée au 11 Mars prochain.

Il précise que c'est Monsieur Patrick LAFARGUE qui représentera le SCOT'Ouest pour ce dossier.

Il s'agit de la réouverture du cinéma sur le même lieu que précédemment (*rue d'Antibes - rue Victor Cousin*) en cœur de Cannes dans le cadre d'un projet de rénovation complète de l'îlot mené par la SNC Starimmo propriétaire de l'immeuble.

Le projet totalise 4 salles et 539 places, alors que la capacité globale précédente était de 702 places.

Le pétitionnaire souligne que le déclin des salles généralistes cannoises nécessitait l'amélioration qualitative du parc et que les projets menés actuellement, en périphérie de Cannes, mais aussi à Antibes ou encore à Grasse sont autant d'occasion de redynamiser un bassin de vie qui perdait de son aura dans ce domaine.

Ainsi avec ce projet le Star s'intègre dans le paysage cannois en cœur de ville, sans en bouleverser les équilibres, en reprenant une place qui n'a pas été comblée suite à sa fermeture début 2016.

Au regard de la présentation faite, **Monsieur Le Président** propose que le syndicat donne un **avis favorable** en CDAC du 11/03/2020

-=-=-=-=-=-

Cette séance étant terminée, Monsieur Le Président la clôture en remerciant tous les participants et en proposant de partager un petit verre pour cette dernière assemblée de la mandature.

Il rappelle cependant, que comme l'exige la réglementation, les élus ayant pris part au vote doivent signer les feuilles d'émargements du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020 en se rapprochant du personnel administratif disposé à leur faire honorer cette démarche importante.

La séance est levée à 11h50